ART. 3 N° 1852

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 1852

présenté par M. Ravier

ARTICLE 3

A l'alinéa 6, substituer aux mots : « a apporté son concours à l'assistance médicalisée» les mots : « a euthanasié».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi commande d'employer les bons termes.